Lille (59) : Ayoub voulait contrôler la vie de sa sœur

27/08/2015 à 21h55

Un homme pénètre dans un restaurant et se dirige en direction d'une table où dînent deux jeunes femmes et un homme. Le visiteur du soir parle haut et fort et invite fermement l'une des deux filles à sortir rapidement de l'établissement. « Vous l'auriez frappée », note le président Bernard Lemaire. **Dans le box des accusés, Ayoub E., 24 ans, ne pipe mot. Depuis son interpellation, il a choisi le mutisme total.**



Ayoub E. est donc le frère de la jeune femme sortie sans ménagement du restaurant. Et il entend la ramener dare-dare au domicile familial. « **Vous l'avez saisie par les cheveux et vous l'avez entraînée jusqu'à la station de la gare », résume le président qui note que la vidéo-surveillance montre des images d'une rare violence.**

Transportée aux urgences du CHR, Mounia (nommons-la ainsi) s'est ainsi vue diagnostiquer un traumatisme crânien. « Ce n'est pas rien, constate Bernard Lemaire, en relevant un

détail intriguant. Le restaurateur assure qu'il n'y a pas eu de violence alors que la victime affirme que son frère l'a menacée en brandissant une chaise. »

À la lecture du dossier, on croit comprendre qu'Ayoub E. n'apprécie pas les sorties de sa sœur. Sorti de prison le 30 mars dernier, le frère a 8 condamnations au compteur et se trouve aussi en récidive légale à la suite d'une condamnation pour un vol avec violence prononcé en août 2014.

Évidemment, le procureur Nicolas Lumbroso estime nécessaire de placer l'intéressé sous mandat de dépôt dans l'attente de son jugement au fond. Le tribunal a suivi. Audience prévue le 17 septembre.

Source